

LA REDEVANCE INCITATIVE

Sujet délicat s'il en est, la redevance incitative poursuit sa mise en place pour le moins problématique dans notre commune.

En effet, l'impossibilité d'accès direct à nombre de résidences principales ou secondaires, notamment les Pagotins donnant sur les allées piétonnières, n'a pas permis de doter toutes les habitations des deux bacs vert et jaune.



Cette difficulté a été contournée par la mise en place de containers collectifs enterrés. Ceux-ci sont accessibles avec un badge dont ont été rendus destinataires tous les propriétaires impactés.

Il appartient donc aux locataires, qu'ils soient permanents ou saisonniers, de se rapprocher de leur propriétaire pour obtenir le sésame.

Gageons qu'une fois tous les logements intéressés dotés de ces badges, le traitement des ordures ménagères

fonctionnera à la satisfaction de tous et de la collectivité.

Dans l'attente, nous avons malheureusement à lutter contre nombre d'incivilités consistant au dépôt sauvage de sacs, triés ou non, à proximité des zones de tri. Dépôts sauvages qui font le délice des renards et animaux domestiques en liberté. Le résultat déplorable est à constater chaque lundi matin.

Est-ce l'image de notre planète que nous souhaitons laisser à nos enfants ?

Ces dépôts sauvages sont régulièrement ramassés par nos employés communaux dont ce n'est pas le métier. Que tous ceux qui sont à l'origine de ces incivilités soient bien conscients que les dépenses générées sont à la charge de l'ensemble des concitoyens. Tracts, courriers, conseils n'auront pas permis de mettre fin à ces incivilités et il devient donc nécessaire de réprimer.



Un dépôt sauvage est une infraction qualifiée par "le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation" Art R 633-6 et R 632-1 du code pénal, art L541-3 et L541-2 du code de l'environnement et Art 84 du règlement sanitaire départemental du Doubs.

Contre ce genre d'infraction, le détenteur du pouvoir de police sur la commune (Le maire et ses adjoints ou l'agent de police municipale commissionné par le maire) peut enclencher une procédure de sanction administrative ou de sanction pénale.

Le maire est responsable de l'hygiène et la salubrité publiques, au titre de son pouvoir de police. Les pouvoirs du Maire s'appliquent par ailleurs aux dépôts de déchets tant sur le domaine public que sur les propriétés privées. Les infractions sont constatées par le maire ou ses adjoints sous la forme de procès-verbaux qui sont adressés au Procureur de la République. Une plainte est déposée au nom de la commune contre l'auteur identifié et se constitue partie civile en demandant des dommages et intérêts correspondant au coût d'élimination des déchets et de la remise en état du site.

LA DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Ce n'est malheureusement pas le premier article qui traite de la divagation des animaux domestiques et notamment celle des chiens.

Après avoir rappelé la législation, après avoir contacté nombre de propriétaires, il est dommage de constater qu'un nombre toujours aussi important de chiens se promènent au sein de la commune.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Un maire est habilité à un double titre pour

mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux : au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient du Code général des collectivités territoriales et au titre des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le Code rural.

S'ils ne sont pas tous méchants, les chiens qui se baladent librement dans la commune font encourir des risques d'accident aux automobilistes comme aux utilisateurs de deux roues.

De nombreuses réclamations ont été déposées en ce sens à la mairie mettant en cause des animaux se promenant sur la voie publique sans prendre garde aux automobiles ou de ceux qui courent les deux roues en aboyant. En foi de quoi et sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal, en sa réunion du 13 fé-

vrier 2017, a décidé de rechercher un prestataire susceptible de mettre en place un service de ramassage des chiens errants et de créer une fourrière canine au sein de la commune.

Les frais engendrés :

- Capture de l'animal : 75€
- Transport vers la pension : 25€
- Garde et alimentation : 18€/jour.
- Animal dangereux ou mordant : 150€.

Les propriétaires connus dont le ou les chiens sont régulièrement en balade dans le village hors leur surveillance seront avisés individuellement avant la mise en place du dispositif



Métabief

Le journal de la commune de métabief
Mai 2017



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

A travers cette gazette, vous allez découvrir, l'avancement des projets communaux, les différents événements forts de ces derniers mois, mais aussi une page sur un dossier sensible consécutif à la mise en place par la communauté de Communes de la redevance incitative.

L'élection présidentielle de ce printemps 2017 a fait éclater, à travers ses résultats, les fractures profondes de la société française.

Fracture sociale entre des élites sans contraintes, tournés vers la mondialisation, et des salariés implorant la protection de la nation.

Fractures territoriales entre les métropoles, les agglomérations ou se concentrent les activités et les petites villes, les espaces ruraux désertés par les services publics ; France d'en haut et France d'en bas, France urbaine et France oubliée, ces cé- sures minent le "vivre ensemble".

D'où le combat à mener par l'équipe municipale et par nous tous pour lutter, à notre échelle, contre des sentiments locaux répandus de déclassement et d'abandon.

Nous avons tous une vision, une définition différente de notre environnement qu'il soit économique, artistique, politique, spirituel, voir architectural...

Une Equipe municipale doit prendre en compte cette pluralité lorsqu'elle oriente et décide de ses choix, ce sont des instants souvent difficiles.

Mais lorsque l'intérêt général reste la motivation première, la marge d'erreur reste minime.

C'est dans ce cadre que les élus de notre commune œuvrent tous les jours au service de Métabief et de tous ses habitants, avec à leurs côtés les services administratifs et techniques.

Malgré les difficultés de tout ordre qui ne nous ont pas permis d'avancer comme nous le souhaitions

sur certains projets communaux, notre début d'année a été riche d'accomplissements, de réflexions et de décisions importantes.

La construction de l'Espace Bruno Mutin va bon train et la structure se dessine maintenant.



Nos études de voiries nous permettent maintenant d'entrer dans la phase programmation, qui sera établie en fonction de nos rentrées fiscales que nous voulons constantes.

Dans ce cadre, le prochain dossier de la gazette vous exposera dans le détail le budget communal qui démontre, si besoin était, que notre situation financière reste saine.

Afin de vous informer au mieux des projets et décisions, dans les mois qui viennent nous travaillerons à la mise en place de nouveaux outils de communication, plus performants et à la modernisation de notre site internet.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent pour la vie locale. Je vous encourage à continuer vos actions pour le plaisir de tous.

Soyez certains que le conseil municipal et moi-même saurons prendre les décisions qui s'imposent pour continuer à défendre avec sérieux et attention les intérêts de notre commune.

Bien à vous.

Gérard DEQUE

ÇA C'EST PASSÉ À MÉTABIEF

LES VOEUX DU MAIRE

Cérémonie traditionnelle qui s'est déroulée cette année le vendredi 20 janvier 2017 en la salle Sancey-Richard.

Un public nombreux était venu écouter le discours de Monsieur Gérard DEQUE.

Après avoir rapidement rappelé les événements tragiques qui ont émaillé l'année 2016 il a dressé le bilan des travaux et chantiers qui ont été réalisés ou engagés au cours de l'année dernière. La réfection de certains bâtiments publics, les mises en conformité avec les nouvelles normes en faveur des personnes à mobilité réduite, le démarrage du chantier de la maison de vie dorénavant appelée Espace Bruno MUTIN. A ce propos il a rappelé les raisons qui l'avaient enclin à proposer cette nouvelle appellation. Il a remémoré les nombreuses années passées par Bruno MUTIN au sein de la commune et les très nombreuses missions qu'il y a remplies en faveur des enfants et des handicapés.



Il a ensuite listé l'état d'avancement des grands dossiers dont la recherche en eau, la révision simplifiée du PLU en vue de la création d'une voie nouvelle d'accès au cœur de la station et la révision globale du PLU toujours dans l'intérêt général. Il n'a pas manqué de noter les nombreuses critiques partisanes qui ont émaillé l'enquête publique sur la révision simplifiée, le départ du Docteur QUINNEZ, le changement de gérance à la tête du cinéma communal, etc...

Il a présenté un rapide compte-rendu des difficultés intercommunales engendrées par la loi NOTRE et les actions en justice engagées par plusieurs communes du secteur contre celles-ci.

Avant de présenter à nouveau ses vœux à toutes et à tous et à inviter le public à partager le pot de l'amitié il n'a pas manqué de rappeler que les engagements en matière de fiscalité locale ont été maintenus malgré le désengagement constant de l'Etat.

Les discussions se sont poursuivies autour du pot de l'amitié durant lequel on aura remarqué la présence du nouveau médecin de Métabief, le Docteur Serdar CAVAN.

Un médaillé Olympique au manège du Mont d'Or

Dimanche 29 janvier 2017, Monsieur Benoit TINGUELY et toute l'équipe du manège recevaient cavaliers et amis à l'occasion de la présence en leurs installations de Monsieur Karim LAGHOUAG, médaillé d'Or par équipe en concours complet d'équitation aux JO de RIO.

Monsieur Gérard DEQUE, Maire de Métabief, Président de la communauté de communes du mont d'or et des 2 lacs assistait à cette manifestation.



CINEMA - Inauguration de la plaque commémorative

Le samedi 8 avril 2017, à 17h00, à l'invitation du Maire de Métabief : élus locaux, responsables associatifs, messieurs GAGLIARDI et LEMAIRE, premier et actuel gérants, mais aussi la population se sont retrouvés dans le hall du cinéma Le Mont d'Or afin de dévoiler une plaque commémorative de la création du cinéma de Métabief.

Cette sympathique cérémonie, placée sous la présidence de Madame Annie GENEVARD, Députée du Doubs, malheureusement empêchée en dernière minute, aura permis, à l'écoute des prises de parole de messieurs Gérard DEQUE, maire,



Claude JEANNEROT, Ambassadeur, ancien président du Conseil Général du Doubs, et Jean-Marie BINETRUY, ancien député de la 5ème circonscription, de se remémorer l'histoire du cinéma de Métabief du début du 20ème siècle à nos jours.

LE MONT D'OR : Le Cinéma de Métabief

En 1923, sous l'égide et grâce à la pugnacité du maire de l'époque, Monsieur Marius MARANDIN, Métabief fut la première commune du département du Doubs à se doter d'une salle de cinématographe. Le 10 avril 1923, en présence du Conseiller Territorial, de l'Inspecteur d'académie et du maire de la commune, eut lieu la première projection d'un film muet. Au début des années 2000, les normes de sécurité et d'accessibilité ayant largement évolué, il devint évident que le cinéma, implanté au 1er étage de la mairie, devait être abandonné au profit d'une construction moderne. Après de nombreuses études, c'est courant 2005, sous la présidence du maire, Monsieur Gérard DEQUE, que la construction d'un complexe cinématographique de deux salles fut décidée par le Conseil Municipal. Décision prise, tout restait à faire ! Le permis de construire fut signé le 24 mai 2007. L'ouverture des salles au public eut lieu le 9 avril 2008.

C'est le 25 octobre 2008 en présence de Monsieur Claude JEANNEROT, Sénateur, Président du Conseil Général du Doubs, de Monsieur Jean-Marie BINETRUY, Député du Doubs de Monsieur Gérard DEQUE, Maire de Métabief et des membres du Conseil Municipal que cette belle réalisation municipale fut inaugurée.
Coût global de la réalisation : 1 669 284,86€
Financement par la commune : 1 209 284,86€ dont 1 100 000€ de prêt.
Subventions obtenues : 460 000€
(230 000€ du Conseil Général du Doubs sur fonds Fidal, 230 000€ du Conseil Régional de Franche Comté et 150 000€ du Centre National de la Cinématographie)

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Sur le bâtiment communal

Profitant des travaux de réfection de la façade de la maison communale, Monsieur le Maire, avec l'accord unanime du Conseil Municipal, a proposé d'apposer sur le fronton la devise de la république française : LIBERTE EGALITE FRATERNITE.

Cette devise a été réalisée par la société NUMATEX de FRASNE, en lettres métalliques noires, légèrement décalées du mur, dans une police identique à l'inscription MAIRIE préexistante.

Voilà donc un manque joliment comblé.



L'ESPACE BRUNO MUTIN - Avancement des travaux

Après la trêve hivernale imposée par les conditions climatiques, le retour d'un temps plus clément a permis la reprise des travaux de construction de l'espace Bruno MUTIN.

Le pignon de l'immeuble de Madame Sylviane POURCHET, qui abrite le restaurant à l'enseigne « La Taverne Comtoise », a été consolidé et réhabilité. La construction de ce dernier a été semée d'embûches tant la structure et l'imbrication des deux immeubles préexistants présentaient des risques importants d'écroulement. Le résultat, avec son habillage de bois du plus bel effet, donne une idée de ce que sera le nouvel ensemble pour le renouveau architectural et l'embellissement de la rue du village.

C'est entre ce pignon et le côté nord-ouest du bâtiment que se situeront les parkings.



Tous ceux qui empruntent la rue du village auront pu constater l'évolution rapide du gros œuvre du rez-de-chaussée, la création des dalles inférieures et supérieures, permettent de se rendre compte des dimensions définitives de la structure.

Les diverses réunions de chantier qui se tiennent chaque mois ont été notamment consacrées au choix des divers matériaux qui habilleront les murs de béton afin que l'ensemble s'intègre dans l'urbanisation de la rue du village.

A ce jour, la date de la remise des clés de ce nouvel édifice communal a été arrêtée dans le courant du 1er trimestre 2018.

Halte-garderie, périscolaire, cantine, bibliothèque pourront alors s'installer dans ces locaux flambants neufs pour apporter un service de meilleure qualité à la population et bien évidemment aux enfants.

Les recherches en eau potable se précisent

Le manque d'eau sur le secteur est un problème majeur sur lequel travaille la municipalité depuis de nombreuses années en partenariat avec le Conseil Départemental du Doubs, l'Agence de l'Eau, l'Agence Régionale de Santé, un hydrogéologue agréé et plusieurs bureaux d'études.

Le 29 novembre 2016, le comité de pilotage s'est réuni afin de valider deux choses :

- Le nombre de m³/jour d'eau potable nécessaire au fonctionnement actuel de la commune ainsi qu'à son développement sur les 15 à 20 prochaines années,
- Les solutions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

Après avoir analysé les chiffres fournis par Gaz et Eaux, gestionnaire de notre réseau, il a été acté que Métabief avait besoin de produire 800m³ par jour.

Les différentes études lancées sur le secteur depuis 2010 ont été analysées par le comité de pilotage qui a proposé, dans un premier temps, de développer les solutions suivantes :

- Création d'un nouveau forage d'exploitation au "Crêt de la Chapelle" pour remplacer l'ouvrage existant, hors service depuis 2015.
- Mise en service et raccordement du forage d'essai des "Nouveaux Ronchoux" après réalisation et validation de pompages d'essai supplémentaires.
- Création de deux à trois nouveaux forages d'exploitation au Viscernois.

Dans ce contexte, le bureau d'étude "CPGF Horizon" travaillera en 2017 afin de fournir une estimation de la productivité de la zone des "Nouveaux Ronchoux". Il apportera également une assistance technique pour la création du forage d'exploitation au "Crêt de la Chapelle".

